

LIMOGES MÉTROPOLE
--
ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

du 16 décembre 2024

WU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5511-1 et L. 5511-10.

WU le Délibération n°12 du 17 jan 2024 portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président.

Portant : délégation de signature à **M. Nour-Eddine KALIM**, Directeur au sein du Pôle Ressources et à **Mme Valérie LAURENT-ROUX**, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle Ressources à Limoges Métropole.

N° 25940

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président conformément aux dispositions de l'article L. 5511-10 du Code général des collectivités territoriales, à M. Nour-Eddine KALIM, Directeur des systèmes d'information au sein du Pôle Ressources, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction des systèmes d'information.
- Tout bon de commande, y compris sous le logo KIMOC, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieurs à 10 000 €, HT relevant de la Direction des systèmes d'information.
- Décomptes mensuels et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction des systèmes d'information.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (certificat de qualité, attestation de l'absence d'un préjudice relevant de la Direction des systèmes d'information).
- Rapports mensuels des dépenses dans le cadre des demandes de versement de subventions de la Direction des systèmes d'information.
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction des systèmes d'information n'entraînant pas d'engagement supplémentaire, notamment les pièces annexes à l'acte d'engagement relatif à la présentation d'un devis relatif au acte relatif.

ARTICLE 2 En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Nour-Eddine KALIM, délégation est donnée dans les mêmes conditions à Mme Valérie LAURENT-ROUX.

ARTICLE 3 Le présent arrêté prend effet à compter du 17 janvier 2025 jusqu'au prochain renouvellement du conseil communautaire.

ARTICLE 4 Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Nour-Eddine KALIM, Directeur au sein du Pôle Ressources et à Mme Valérie LAURENT-ROUX, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle Ressources à Limoges Métropole.

1 DOCUMENT - Publié le 17 Décembre 2024



25940.pdf
(.pdf, 156,6 Ko)



TÉLÉCHARGER